

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 283 Rect.

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

I. – Dans la deuxième phrase de l’alinéa 21 de cet article, substituer aux mots :

« sur le territoire »,

les mots :

« dans le ressort territorial ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans l’avant-dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.